Un petit coup de pouce de la MRC

La MRC du Haut-Saint-Laurent désire encourager l'utilisation de couches de coton en accordant aux jeunes familles, qui résident sur son territoire, une aide financière pour l'achat de couches de coton.

Qui peut bénéficier de ce remboursement?

Les bébés âgés entre 0 et 24 mois inclusivement, résidant dans l'une des treize municipalité de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont éligibles à l'aide financière.

Veuillez noter qu'une seule subvention par famille est accordée.

Les bureaux de la MRC du Haut-Saint-Laurent sont situés au : 10, rue King, bureau 400, Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Pour plus d'informations, contactez Émilie Escafit au 450 264-5411 (225).

Les couches de coton **d'aujourd'hui** sont beaucoup plus modernes et faciles d'entretien

- De nos jours, les velcros et les boutons-pression ont remplacé les épingles et les couches sont facilement lavables à la machine.
- Après une utilisation massive des couches jetables au cours des quarante dernières années, les gens redécouvrent peu à peu les bienfaits de l'utilisation des couches de coton.
- En plus des avantages reliés à la réduction des matières enfouies, les couches de coton ménagent nos ressources naturelles, le portefeuille des parents et la peau délicate des tout-petits!

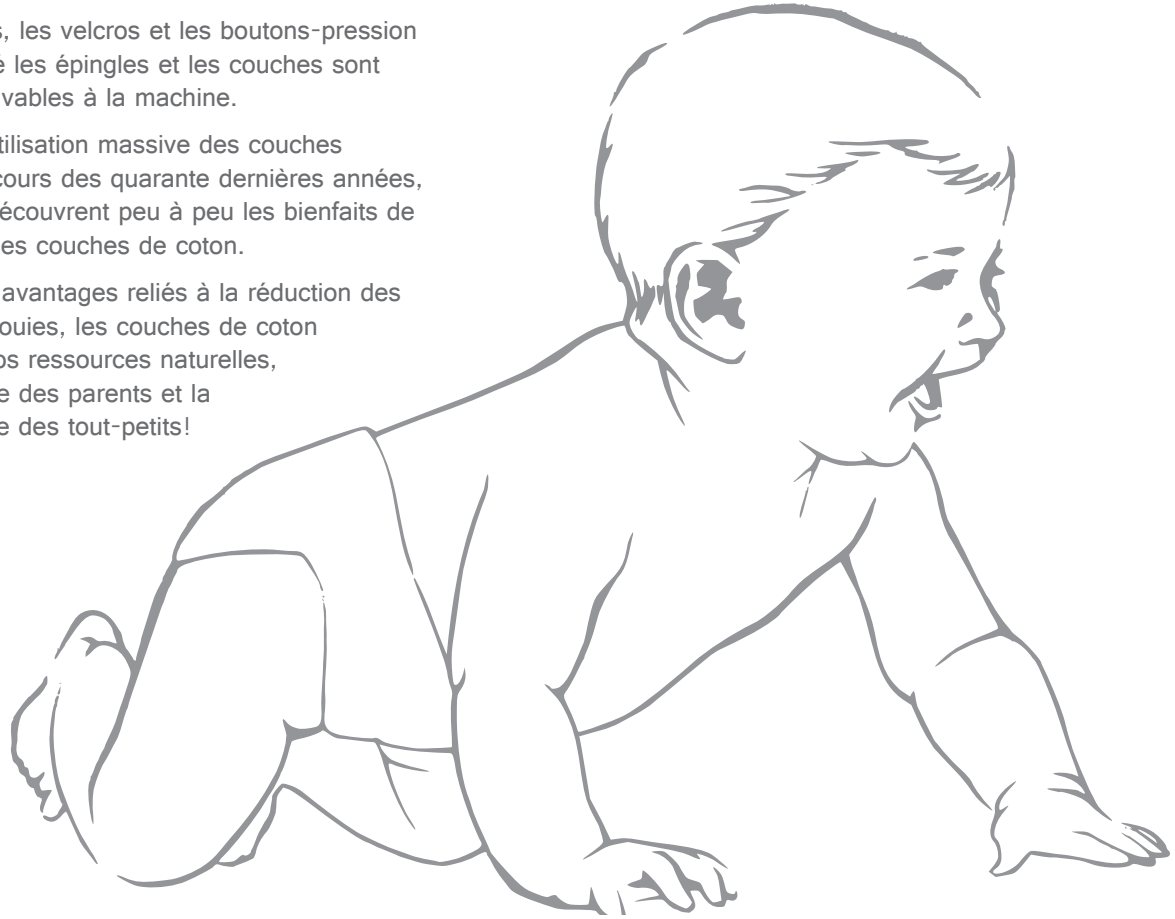

MRC du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, bureau 400, Huntingdon (Québec) J0S 1H0
450 264-5411 www.mrchsl.com

MRC du HAUT-SAINT-LAURENT

Couches de coton pour bébés Subvention d'achat 2017

Aide financière offerte par la MRC du Haut-Saint-Laurent

Comment profiter de ce remboursement

Pour profiter de la subvention de l'année 2017, les documents suivants sont à présenter aux bureaux de la MRC du Haut-Saint-Laurent avant le 31 janvier 2018 :

- La facture originale pour l'ensemble de couches acheté, peu importe la marque ou l'endroit (minimum de 20 couches);
- Une preuve de naissance de l'enfant;
- Une preuve de résidence de l'enfant;
- Un contrat d'engagement d'utilisation des couches de coton signé par les parents (contrat fourni par la MRC ou téléchargeable à www.mrchsl.com).

Vous recevrez dans les semaines suivantes un remboursement pour financer une partie de l'achat de vos couches de coton.

Un achat de moins de 250 $ se méritera un remboursement de 50 $. Un achat de 250 $ et plus se méritera un remboursement de 100 $.

Les avantages des couches lavables

Pour les premiers deux ans et demi d'un seul enfant, les couches lavables représentent :

- 10 kg de coton;
- 83 m³ d'eau nécessaire aux lavages;
- 150 kg de déchets organiques biodégradables en quelques mois, gérés par les stations d'épuration municipales plutôt que destinées aux sites d'enfouissement;
- une possibilité de recyclage dans les installations de textiles usés;
- une dépense totale d'environ 700 $ à 1 000 $ incluant les frais de lavage et de séchage (250 $ pour un enfant de 2 ½ ans);
- pas de dépense pour chaque nouveau bébé dans la famille.

De plus :

- La peau des enfants respire dans une couche qui reste étanche (des feuilles jetables retiennent les selles);
- La couche est confortable grâce aux bandes élastiques à la taille et aux cuisses.

Les désavantages des couches jetables

Pour les premiers deux ans et demi d'un seul enfant, les couches jetables représentent :

- 5 arbres;
- 25 kg de plastique obtenus avec 67 kg de pétrole brut;
- 120 m³ d'eau nécessaire à la fabrication;
- 5 000 à 7 000 couches jetées aux ordures, décomposables entre 300 et 500 ans et représentant un poids entre 800 et 1 000 g et 40 % des déchets du foyer de l'enfant sans compter les bactéries pathogènes contenues dans les selles;
- une dépense totale d'environ 2 000 $ pour un seul enfant;
- la dépense se reproduit pour chaque nouveau bébé dans la famille.

Saviez-vous que...

Au Québec, nous jetons 600 millions de couches jetables par année, soit 60 000 tonnes de déchets annuellement.

Les couches jetables occupent le 3e rang en importance des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.